

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Truyes, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT, Maire

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de conseillers absents	3
Nombre de conseillers ayant donné pouvoir	2
Nombre de conseillers votants	16

Date de convocation : 26 février 2026

Présents : M. de Colbert, Mme Beauchamp, Mme Guérin, Mme Nguyen Van, M. Birocheau, Mme Guérineau, Mme Chicheri, M. Greiner, Mme Aurnague, M. Da Silva Vale, Mme Aubrey, M. Dubois, Mme Perrot, Mme Faye

Pouvoirs : Mme Desmé donne pouvoir à M. Dubois
M. Picard donne pouvoir à M. Greiner

Absents : M. Grange, M. Labbé, M. Laurent

Secrétaire : Mme Faye

Approbation du compte rendu de la séance du 10 février 2026

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 10 février 2026

Compte-rendu des décisions du Maire

2026-01 : Le marché d'entretien annuel des espaces verts est attribué pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, à HANDIMOBILE 37, 112 chemin de l'Harteloire 37340 AMBILLOU, pour un montant de 16.167,80 € HT

2026-03-A-01 Budget principal 2026 – Reprise anticipée des résultats 2025

L'article L 1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (C.F.U.).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du C.F.U., le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du C.F.U., procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Monsieur le Maire expose que le dysfonctionnement au début du mois de février 2026 des applications informatiques Hélios et CGD/D gérées par la Direction Générale des Finances Publiques a rendu impossible la production du C.F.U avant la séance prévue de vote du budget communal.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats 2025

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-32 et R 1612-54

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R 1612-54 du Code général des Collectivités Territoriales

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver la reprise par anticipation des résultats et des restes à réaliser 2025,
- de préciser que si le C.F.U. venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du C.F.U.,
- de dire que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

	Libellé	Montant
Résultat prévisionnel de la section de Fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	2 195 485.06 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	1 692 265.56 €
	Résultat de l'exercice 2025	503 219.50 €
	Résultat antérieur reporté 002	- €
	Résultat cumulé prévisionnel	503 219.50 €

Résultat prévisionnel de la section d'investissement	Recettes réelles d'investissement	2 109 024.58 €
	Dépenses réelles d'investissement	1 818 800.90 €
	Résultat de l'exercice 2025	290 223.68 €
	Résultat antérieur reporté	- 176 939.67 €
	Résultat cumulé prévisionnel	113 284.01 €
	Restes à réaliser Dépenses	544 089.06 €
	Restes à réaliser Recettes	100 478.46 €
	Solde des Restes à Réaliser	- 443 610.60 €
	Solde global d'investissement prévisionnel	- 330 326.59 €

Synthèse de l'affectation du résultat	Affectation au 1068	330 326.59 €
	Report en fonctionnement 002	172 892.91 €
	Report en investissement 001	113 284.01 €

- de préciser qu'une délibération d'affectation des résultats interviendra après le vote du C.F.U, qu'il y ait ou pas de différence avec la reprise anticipée

2026-03-A-02 Budget principal – Budget primitif 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2312-1 et 2312-2.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable à l'ensemble des communes et à leurs établissements à caractère administratif

Considérant le projet de budget primitif 2026

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 17 février 2026

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de voter par chapitre pour les deux sections sans vote sur chacun des chapitres

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2026 présenté par Monsieur le Maire comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2.165.242,91 €	2.165.242,91 €
INVESTISSEMENT	1.328.658,69 €	1.328.658,69 €

La séance est levée à 20h30

Le Secrétaire de séance
Marie-Dominique FAYE

Le Maire
Stéphane de COLBERT